



RENTREE 2013

**INFORMATIONS SUR LE DEROULEMENT DES  
INSCRIPTIONS 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année**

***Les élèves en 2<sup>ème</sup> année sont convoqués le 9 ou le 10 septembre 2013 et les étudiants en 3<sup>ème</sup> année le 23 et 24 septembre 2013\* selon une répartition et un horaire affichés dans le hall de l'ENSAIT et communiqués par mail***

- 1) Se présenter au bureau du service financier en AS116 (1<sup>er</sup> étage) afin de régler les droits d'inscription (chèque, carte bleue ou espèce)**

**POUR LES NON BOURSIERS**

- un paiement global pour le règlement des droits de scolarité, de la sécurité sociale et la médecine préventive (**cf. note explicative pour les tarifs**)
- un chèque de 30 € pour la caution bibliothèque

**POUR LES BOURSIERS**

Les boursiers devront se munir de l'original et d'une **COPIE** de leur avis conditionnel de bourse et devront fournir :

- un chèque de 5 € pour la médecine préventive
- un chèque de 30 € pour la caution bibliothèque

Les élèves qui au jour de l'inscription n'ont pas encore fait leur choix entre la formation par apprentissage et la formation dite classique, sont provisoirement inscrits en formation classique. Ils payent les droits afférents à cette inscription qui leur seront restitués en cas de changement de cursus dans les délais qui leurs seront impartis.

- 2) Se présenter au bureau du service en AS101(1<sup>er</sup> étage) de scolarité muni :**

- De votre récépissé du service financier précisant que vous vous êtes acquittés des frais d'inscription

Des attestations de scolarité ainsi que votre carte multiservices\* étudiant vous seront remis immédiatement si votre dossier s'avère complet.

- 3) Se présenter au local photo (il vous sera indiqué lors de votre inscription)**

Vous serez photographié afin d'éditer le trombinoscope de votre promotion.

(\*) les étudiants dont les dossiers seront étudiés au jury de 2<sup>e</sup> session devront s'inscrire le 27 septembre 2013

## AVERTISSEMENTS

### Conditions de délivrance de la carte étudiant ou de l'attestation de scolarité

Aucune carte d'étudiant ou attestation de scolarité ne sera délivrée si le dossier n'est pas **strictement complet** tel qu'indiqué dans le présent document.

Tant que le dossier de l'étudiant n'est pas complet, celui-ci n'est pas inscrit dans l'établissement. En conséquence, il n'est pas procédé à l'ouverture du compte informatique de l'étudiant et celui-ci fait l'objet d'une procédure d'interdiction de suivi des cours et examens.

### Port obligatoire de la carte étudiant

La carte multiservices (\*) étudiant est aussi un élément d'identification de l'élève pour circuler dans l'enceinte de l'établissement. Aussi le port de la carte étudiant de manière visible (des tours de cou vous sont remis à cette fin) est obligatoire dès la porte de l'établissement franchie. Les élèves qui se présenteront en cours sans porter cette carte se verront refuser l'accès à la salle de classe.

L'élève qui aura malencontreusement oublié sa carte pourra se présenter à l'accueil de l'ENSAIT et se faire remettre une carte provisoire pour la journée en échange du dépôt d'une pièce d'identité. Cette carte provisoire devra obligatoirement être restituée à l'accueil à la fin de la journée.

*(\*) Les informations recueillies en vue de l'édition de la carte multiservices font l'objet d'un traitement informatique. Le destinataire des données est l'ENSAIT. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au service de scolarité de l'ENSAIT 2 allée Louise et Victor Champier BP 30329 59056 ROUBAIX Cedex 1.*

*Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Vous êtes néanmoins informé que ce traitement des données présente un caractère obligatoire pour l'édition de la carte multiservices.*